

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE  
DU 25 OCTOBRE 2016**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 15

L'an deux mille seize, le mardi 25 octobre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

**Etaient présents :** Christelle REILLON, Olivier RICOU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Géraldine BRICIER, Damien GUERET, Laurent AILLERIE, Claudius BROCHARD, Valérie DUROY, Sébastien DESTAIS

**Absents-Excusés :** Nadège CHESNEAU (pouvoir à Damien GUERET), Agnès PLANCHARD (pouvoir Sébastien DESTAIS), Carine MEZIERE, Maud VINCHON-FAUCHER.

**Secrétaire de séance :** Géraldine BRICIER

**Date de convocation :** le 18 octobre 2016

Le compte rendu du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Projet de déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques
2. Taxe d'aménagement
3. Finances : admissions en non-valeur et créances éteintes, décisions modificatives
4. Répartition des coûts Montigné/Ahuillé centre de loisirs été et vacances de novembre
5. Migration du logiciel de gestion enfance/jeunesse vers Concerto Opus
6. Audit informatique : proposition de Laval agglomération
7. Tarifs des services communaux
8. Réexamen subvention Familles Rurales section musique
9. Personnel communal : recrutement secrétaire général et grade, congé maternité, prime de fin d'année, départ du responsable technique
10. Compte-rendu du Conseil d'école
11. Lotissement : Matinale d'informations et nom du lotissement
12. Organisation rencontre artisans/commerçants
13. Opération Téléthon
14. Projet d'échanges comité de jumelage et foyer des jeunes
15. Questions diverses

**Ajout à l'ordre du jour :**

Effacement des réseaux électriques pour réaliser la liaison douce sur la RD 251

**1-Projet de déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques**

Il est rappelé les éléments présentés lors du dernier conseil du 29 septembre :

Le déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques relève de la compétence du SDEGM. Dans ce cadre, le SDGEM propose à la commune d'Ahuillé d'implanter un coffret mural ou une borne, sur le parking des Lavandières.

Le SDEGM est responsable de l'exploitation. Aucune responsabilité de la commune ne pourra être recherchée en cas de litige.

Le coût d'investissement comprend la fourniture, la pose et le raccordement et sont supportés par le SDEGM. Les coûts de fonctionnement relevant de la consommation d'électricité liée aux recharges ainsi que le surcoût de l'abonnement annuel du comptage existant ou du nouveau comptage sont à la charge de la commune.

La dépense annuelle globale est ainsi estimée entre 18€ à 60 € pour la commune. Le coût du fonctionnement supporté par le SDEGM est estimé à 600€.

L'accès de la borne est sécurisé par une carte magnétique valable 2 ans, d'un montant de 60 €. Le service aux usagers lors de la recharge est gratuit.

Aussi, le SDEGM propose la signature d'une convention d'une durée de 2 ans avec la commune d'Ahuillé.

Des précisions sont apportées suite aux précédents échanges :

La proposition du lieu d'implantation présente au dossier suggère le parking de la salle des Lavandières. Cela implique de mobiliser deux places de parking et le site n'est pas vraiment au cœur du bourg. Le lieu d'implantation reste à étudier pour se trouver proche d'un axe passant et près de commerces ou services.

Les utilisateurs visés sont des gens de passage souhaitant un complément de recharge pendant une course.

La borne décomptera la consommation d'électricité et sera supportée pendant les 2 premières années par la commune.

L'objectif du SDEGM est de permettre aux communes de disposer d'un équipement et d'apporter un service supplémentaire aux usagers, compte tenu du développement des ventes de véhicules électriques, et de l'expérimenter pendant une période transitoire, avant de définir un mode de facturation des usagers et d'indemnisation des communes.

### **N°110/2016-Objet : Convention avec le SDEGM pour le déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques sur la commune d'Ahuillé**

Le SDEGM organise le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

A cet effet, il envisage l'implantation de coffrets muraux sur le territoire du département de la Mayenne selon un schéma défini préalablement dans le cadre d'une étude des besoins et des potentiels.

Le coffret mural envisagé sera adossé et raccordé sur un édifice communal identifié comme pertinent pour l'accueillir. Le site reste à déterminer.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**-DONNE** un avis favorable à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

**-AUTORISE** le maire à signer la convention avec le SDEGM

## **2- Taxe d'aménagement**

Madame le Maire rappelle les principes de calcul de la taxe d'aménagement et les taux appliqués actuellement par la commune.

La taxe est applicable lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Elle est composée de 2 parts : communale et départementale :

- Part communale : entre 1 % et 5 %, porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs (travaux substantiels de voirie ou de réseaux, par exemple),
- Part départementale : maxi 2,5 %

La surface taxable constitue une surface close et couverte.

Cette définition comprend tous les bâtiments (y compris les combles, celliers, caves, dès lors qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond), ainsi que leurs annexes, les abris de jardin notamment.

Une taxe forfaitaire concerne les aires de stationnement, les piscines découvertes, les panneaux solaires au sol, les éoliennes, etc...

Les valeurs forfaitaires sont actualisées chaque année en fonction de l'Indice du Coût de la Construction (ICC). Une aire de stationnement extérieure est taxée entre 2000 et 5000 € par emplacement.

#### Rappel des éléments de la délibération actuelle :

**Part communale :** 1,5% sur l'ensemble du territoire communal, hors parcs d'activités communautaires et 3% sur les parcs d'activités communautaires.

L'application de la taxe pour les emplacements de stationnement extérieur non compris dans la surface imposable d'une construction sur une base forfaitaire de 3000€ par emplacement.

Exonération :

- à 100 % pour les logements sociaux avec prêt aidé de l'Etat (hors PLAI)
- à 50% de la surface >100 m<sup>2</sup> qui ne bénéficient pas de l'abattement 2° art L331-12 **et** financé PTZ

**Part départementale (53) :** 1,4 % + redevance archéologique préventive (0.4%)

La taxe d'aménagement perçue par la commune représente au 25/10/2016, 8823 € contre 7016 € pour l'année 2015.

Il est proposé d'étudier de nouvelles modalités d'application :

- L'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable,
- L'instauration d'une taxe majorée sur un secteur géographique de la commune nécessitant des aménagements (ex : Perrette).

Des éléments de comparaison et de précision sont attendus de la Direction des Territoires. La décision est donc reportée à la prochaine séance du 24 novembre.

#### [Déplacement du sujet 8-Réexamen subvention Familles Rurales section musique](#)

#### **N°111/2016 – Objet : Attribution d'un complément de subvention pour l'association Familles rurales, section musique**

Suite à la décision d'attribution d'une subvention de 3000 € au titre de l'année 2016, la commune a rencontré l'association Familles rurales section musique, qui avait sollicité une subvention supérieure pour l'équilibre de ses comptes. Après examen des compléments d'information fournis par l'association, il est soumis au vote à bulletin secret 3 propositions :

1-Répondre à la demande de Familles d'une subvention supplémentaire de 800€

2-Appliquer une prise en charge de 125 euros par enfant soit pour 28 enfants inscrits un versement complémentaire de 500€ en sus des 3000 € déjà attribués

3-Ne pas augmenter la subvention initiale

Propositions au vote	Voix
1-Versement de 800€	7
2-Versement de 500 €	7
3-Ne pas augmenter la subvention initiale	0
Abstention	1
Contre	0

Il n'y a pas de majorité au 1<sup>er</sup> tour.

Un nouveau tour de vote est réalisé avec les mêmes propositions :

Propositions au vote	Voix
1-Versement de 800€	10
2-Versement de 500 €	5
3-Ne pas augmenter la subvention initiale	0
Abstention	0
Contre	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,**

**-OCTROIE** un complément de 800 € à l'association Familles rurales section musique

**-AUTORISE** le maire à verser la somme prévue à l'article 6574 du budget commune

**3-Finances : admissions en non-valeur et créances éteintes, décisions modificatives**

**a-Admissions en non-valeur et créances éteintes**

Il est rappelé les deux définitions suivantes avant de présenter les dossiers.

*Admission en non valeur* : pas d'extinction de la dette du redevable, l'action en recouvrement toujours possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune »

*Créance éteinte* : irrécouvrabilité résultant d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

**N°109/2016 - OBJET : Admissions en non-valeur et créances éteintes sur les budgets eau et assainissement et commune 2<sup>ème</sup> semestre 2016**

Olivier RICOU explique que suite à des dossiers de surendettement, des décisions judiciaires ont acté l'effacement de dettes. Ces créances sont dites éteintes.

Il sollicite également l'admission en non-valeur de créances que le comptable n'a pu recouvrer.

**-Sur le budget eau-assainissement :**

Créances éteintes : date de prise en charge année 2010 à 2015, montant global de 446.07€.

Admission en non-valeur : date de prise en charge année 2006-2015, montant global de 2 145.83€.

**-Sur le budget commune :**

Créances éteintes : date de prise en charge année 2013-2014, montant global de 368.38 €.

Admission en non-valeur : date de prise en charge année 2012-2015, montant global de 39.69€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**-DONNE** un avis favorable.

**-DECIDE** d'inscrire ces opérations au budget eau et assainissement 2016 à l'article 6542 créances éteintes pour la somme de 446.07€ et à l'article 6541 admission en non-valeur pour la somme de 2 145.83€.

-**DECIDE** d'inscrire ces opérations au budget commune 2016 à l'article 6542 créances éteintes pour la somme de 368.38€ et à l'article 6541 admission en non-valeur pour la somme de 39.69€.

#### **b-Décisions modificatives**

##### **N°107/2016 - OBJET : Décision modificative n°2 (Eau/assainissement)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de déplacer des crédits pour réaliser :

- les admissions en non-valeur (2006, 2007, 2013, 2014,2015) au budget eau-assainissement
- les créances éteintes (2010, 2011, 2012, 2015) au budget eau-assainissement

##### **Section fonctionnement :**

###### **Dépense :**

022 imprévus vers 6541 créances admises en non-valeur : + 145 €

022 imprévus vers 6542 créances éteintes : + 246 €

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

-**AUTORISE** ces ouvertures de crédit

##### **Décision modificative n°3 (Commune) :**

Olivier RICOU fait part d'une variation du taux d'emprunt Crédit Mutuel souscrit en 2009 au titre de l'espace jeunesse : le taux variable de 2,334% en 2014 est passé à 2,260% en 2016. Cela génère une augmentation de l'amortissement du capital (article 1641)et une baisse des intérêts (article 66111) sur un prêt du Crédit Mutuel.

##### **N°108/2016 - OBJET : Décision modificative n°3 (Commune)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

- d'une augmentation de l'amortissement du capital (article 1641) et d'une baisse des intérêts (article 66111) sur le prêt du Crédit Mutuel contracté en 2009 pour la construction de l'Espace jeunesse.
- d'une augmentation des crédits pour permettre le versement des subventions suivantes :
  - o 50€ au foyer des jeunes
  - o 150€ les p'tits soleils
  - o 627 € OGEC école Sainte Marie
  - o 2 000 € le judo
  - o 800 € Familles rurales musique (complément)

##### **Section fonctionnement**

###### **Dépenses :**

022 imprévus vers 6574 subventions : 3 627 €

66 111 intérêts : - 3 064 €

023 transfert vers section investissement : + 3 064 €

##### **Section investissement:**

###### **Dépenses :**

021 transfert de la section fonctionnement : + 3064 €

1641 emprunt : + 3064 €

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

-**AUTORISE** ces transferts de crédit

#### **4-Répartition des coûts Montigné/Ahuillé centre de loisirs été et vacances de novembre**

##### **N°112/2016 - OBJET : Répartition des frais de l'accueil de loisirs pour le mois de juillet 2016 entre les communes d'Ahuillé et de Montigné-le-Brillant**

Madame le Maire rappelle la convention de répartition de frais entre les deux communes Montigné-

le-Brillant et Ahuillé votée le 22 mai 2008.

Ainsi le bilan des vacances du mois de juillet 2016 est présenté. La commune d'Ahuillé avance la totalité des frais de fonctionnement. Ces frais sont répartis entre les deux communes selon les modalités suivantes : 20 % de ces dépenses au prorata du nombre total de jeunes âgés de 12/16 ans dans chaque commune et 80 % de ces dépenses au prorata du nombre de jeunes de 12/16 ans ayant participé aux activités proposées sur la base du bilan annuel des présences.

Ainsi, le bilan des vacances du mois de juillet 2016 est présenté. Au vu du bilan et du mode de répartition, la commune de Montigné doit reverser **1 048.58 €**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

-**PRECISE** que la commune poursuit ce système de répartition

-**INDIQUE** que la commune de Montigné-le-Brillant doit verser la somme de **1 048.58 €** conformément à la répartition précisée ci-dessus.

-**DIT** qu'un titre de recette de **1 048.58 €** sera émis auprès de la commune de Montigné-le-Brillant.

**N°113/2016 - OBJET : Répartition des frais de transport relatifs à la sortie au verger d'Entrammes pendant les vacances de novembre**

Un transport en car pour la sortie au verger d'Entrammes a eu lieu le 24 octobre 2016. Il a regroupé 39 enfants et 7 animateurs dont :

- Montigné : 25 enfants et 4 animateurs
- Ahuillé : 14 enfants et 3 animateurs

Il est proposé la prise en charge du coût total par la commune d'Ahuillé soit 140 € TTC pour un car et de refacturer la somme de 88.16 € à la commune de Montigné correspondant au prorata du nombre de participants soit : 25 enfants et 4 animateurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

-**ADOpte** la proposition formulée ci-dessus.

-**CHARGE** Madame le maire d'émettre le titre d'un montant de **88.16 €** auprès de la commune de Montigné.

**5- Migration du logiciel de gestion enfance/jeunesse vers Concerto Opus**

**N°114/2016 - Objet : Changement de version du logiciel Arpège « Concerto opus »**

Olivier Ricou explique précise au Conseil que la version du logiciel de gestion utilisé actuellement par les services enfance jeunesse Concerto est obsolète. Pour répondre aux besoins d'évolution de ses clients, le prestataire Arpège propose la nouvelle version « Concerto OPUS » : une solution plus ergonomique offrant aux agents une facilité de navigation et apportant rapidité et fluidité dans la saisie.

Ce progiciel s'est enrichi de nombreuses fonctionnalités pour améliorer l'organisation des services et répondre aux évolutions des métiers et des usages.

Le devis proposé pour cette nouvelle version incluant la formation s'élève à 6 120 €. Il est précisé que le coût de maintenance annuel augmentera également, estimation de 100 à 200 € supplémentaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-**DONNE** son accord pour migrer vers la nouvelle version du logiciel Arpège « concerto opus »

-**AUTORISE** le maire à signer le devis de 6 120 €.

-**DIT** que les crédits sont inscrits au budget commune 2016

**6- Audit informatique : proposition de Laval agglomération**

**N°115/2016 - Objet : Audit informatique réalisé par Laval agglomération**

Olivier Ricou informe le Conseil que Laval agglomération propose à ses communes membres des prestations de son service informatique, qui regroupe :

- l'accompagnement à la définition des besoins, préalable à une décision d'adhésion à un groupement de commandes ou à un marché public
- un audit de l'existant en matière informatique et télécom,
- l'assistance comme intermédiaire dans les négociations avec un prestataire informatique ou télécom.

Compte-tenu de l'évolution des besoins de la commune et des dysfonctionnements rencontrés, il est proposé de faire appel au service informatique de Laval Agglomération pour réaliser un audit du parc informatique de la commune. Cette intervention est gratuite si elle est inférieure à une demi-journée. Au-delà de la demi-journée, le tarif est forfaitaire : 150 € HT par demi-journée et par personne intervenante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- DONNE** son accord pour réaliser un audit de l'existant par le service informatique de Laval agglomération selon les conditions énoncées ci-dessus
- AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire avec Laval agglomération

**7- Tarifs des services communaux**

**N°116/2016 - Objet : Maintien des tarifs de location salles pour l'année 2017**

M. Olivier RICOU présente au Conseil les tarifs de locations des salles des Lavandières et Lemonnier Dubourg sur Ahuillé.

La commission finances propose le maintien des tarifs 2016 pour l'année 2017, exposés ci-après :

**Est considéré comme REPAS** : toute manifestation avec repas : chaud, froid, mariage, fête de famille. Utilisation possible des frigos, des équipements de cuisine, lave-vaisselle possible si plusieurs repas.

**Est considéré comme REUNION** : toute manifestation sans repas, mais pouvant comporter un vin d'honneur avec toast éventuellement. Utilisation uniquement du frigo (la cuisine en tant que table sans les équipements)

**JOUR** : de 9h00 à 19h00

**SOIREE** : de 14h00 à 3h00 du matin (ex : soirée association ou familiale)

**JOURNEE COMPLETE** : de 9h00 à 3h00 du matin

**2 JOURS** : de 9h00 Jour 1 à 19h00 Jour 2 (ex : mariage Samedi-dimanche)

**SUPPLEMENT VEILLE** possibilité de remise des clés la veille à 16h30 (ex : vendredi soir)

TARIFS COMMUNE				
	REPAS		REUNION	
	SANS Chauffage	AVEC Chauffage	SANS Chauffage	AVEC Chauffage
JOUR	367,00	492,00	260,00	385,00
SOIREE	367,00	502,00	260,00	395,00
JOURNEE COMPLETE	387,00	537,00	270,00	420,00
2 JOURS	452,00	617,00		
Supplément pour mise à dispo la veille	55,00	70,00		
Saint Sylvestre	-	678,00	-	-

TARIFS HORS COMMUNE				
	REPAS		REUNION	
	SANS Chauffage	AVEC Chauffage	SANS Chauffage	AVEC Chauffage
JOUR	596	721	420	545
SOIREE	596	731	420	545
JOURNEE COMPLETE	628	778	436	571
2 JOURS	730	895		
Supplément pour mise à dispo la veille	92	107		
Saint Sylvestre	-	979	-	-

ASSOCIATIONS (Tarif pour chaque utilisation)				
Associations de la commune - <i>Gratuité pour les assemblées générales qui n'ont pas de repas</i>	150,00	150,00	0,00	0,00
Ecoles de la commune	gratuit (sauf repas ou manifestation payante)			
Hors commune	Utiliser La grille "tarifs Commune" selon objet			
<b>LOCATION DE VAISSELLE</b>	<b>commune</b>	<b>hors commune</b>		
Location et nettoyage - Par article	0,11	0,15		
<b>En cas de location de vaisselle, le nettoyage est obligatoirement effectué par le personnel communal</b>				

SALLE LEMONNIER DUBOURG	
Vin d'honneur et réunion COMMUNE	115
Vin d'honneur et réunion HORS COMMUNE	186

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**-ADOpte** ces tarifs applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour les réservations réalisées courant 2016 pour un évènement effectif en 2017.

**N°117/2016 - Objet : Droit de place pour commerçants ambulants**

La commission finance propose de maintenir les tarifs de l'année 2016 pour l'année 2017.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs des droits de place commerçants.

Ces redevances s'établiront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à :

Cadence	Avec électricité	Sans électricité
Droit place ponctuel	12 €	10€
Droit place trimestriel (1 fois par semaine)	55 €	40 €
Droit place annuel (1 fois par semaine)	185 €	130 €

Occupation du domaine public (trottoir commerçant sédentaire) : gratuit



**N°118/2016 - Objet : Droits de place taxi.**

La commission finance propose de maintenir les tarifs de l'année 2016 pour l'année 2017.  
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la redevance annuelle du droit de place taxi à **45 €** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**N°119/2016 - OBJET : Tarifs columbarium - cave urne - concession trentenaires.**

La commission finance propose de maintenir les tarifs de l'année 2016 pour l'année 2017.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de 2016 pour l'année 2017. Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les tarifs restent les suivants :

- concession trentenaire : **177 €**
- columbarium trentenaire : **785 €**
- cav'urne trentenaire: **305 €**

**Ajout à l'ordre du jour : Effacement des réseaux électriques sur la RD 251**

Madame le maire présente le coût total du projet ainsi que les subventions attendues et la participation de la commune.

	Coût des travaux	Maitrise d'œuvre 4%	Prise en charge SDEGM	Participation de la commune
Réseaux électricité	40 000 € HT	1 600€	24 000€ (60%)	17 600€
Réseaux de télécommunication	15 000€ TTC dont TVA 2500€	600	2500€ (20%)	13 100€
Eclairage public	12 000€ HT	480€	3 000 € (25%)	9 480€
<b>TOTAL</b>	<b>67 000 €</b>	<b>2 680 €</b>	<b>29 500 €</b>	<b>40 180 €</b>

**N°106/2016 – Objet : Avant-projet travaux d'effacement rue Jean-Baptiste Robin-RD 251**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue Jean-Baptiste Robin (RD 251).

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix du SDEGM.

Désignation et estimation des travaux	Participation de la commune
Réseau électrique (HT)	17 600 €
Génie civil de télécommunication (TTC)	13 100 €
Eclairage public (HT)	9 480 €
<b>Total général</b>	<b>40 180 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE** de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2017
- S'ENGAGE** à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

**9- Personnel communal : recrutement secrétaire général et grade, congé maternité, prime de fin d'année, départ du responsable technique**

### a- Recrutement secrétaire général et grade

Suite à la mutation de Mme Aude ANDRZEJEWSKI au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le recrutement d'un nouveau secrétaire général est lancé. Le poste était créé sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> février 2014.

### **N°105/2016 - Objet : Création d'un emploi de secrétaire général de mairie**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,  
et après en avoir délibéré,

**décide :**

#### **Article 1 : Objet**

Il est créé à compter du 5 décembre 2016 un emploi permanent de secrétaire général de mairie, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de :

-attaché

-rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

-rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

-rédacteur

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

#### **Article 2 : Budget prévu**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 64.

#### **Article 3 : Effet**

La présente délibération prendra effet au 5 décembre 2016.

#### **Article 4 : Exécution**

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

#### **Article 5 : Voies et délais de recours**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

### b-Départ du responsable technique

Madame le Maire précise que conformément à la délibération du 28/04/2015, les heures supplémentaires réalisées par le responsable technique feront l'objet d'un versement en numéraire en lieu et place de récupération considérant son départ le 31/12/2016 dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement.

### c-Congé maternité

Le Conseil municipal est informé du départ en congé maternité d'Anaïs Vettier du 22 mars au 12 juillet 2017, suivi d'une période de congé payés à l'issue. Il est nécessaire de procéder au recrutement d'un coordinateur enfance jeunesse à temps complet du 8 mars 2017 jusqu'au 31 juillet 2017 sur les grades suivants :

- Adjoint d'animation territorial de 2e classe
- Adjoint d'animation territorial de 1ère classe

- Adjoint d'animation territorial principal de 2e classe
- Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe

#### d-Prime fin d'année

Pour information, lors de sa séance du 20/05/2016, le comité technique a fixé la prime 2016 et prévoit une augmentation de 0,1749% soit 939,24€ net pour un agent à temps complet.

#### **N°120/2016 - OBJET : Primes de fin d'année 2016**

**Vu** les dispositions de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 2014 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**Vu** l'avis du Comité technique en date du 20/05/2016

**Considérant** l'avis de la commission finances réunie le 12/10/2016,

#### **Article 1** : Fixation du montant

La prime de fin d'année est maintenue à 950 € net pour un agent à temps complet, à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

#### **Article 2** : Conditions d'octroi pour les agents titulaires et contractuels :

-agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail

-agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire

-agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte).

#### **Article 3** : Conditions d'octroi 2016 aux agents contractuels

4 propositions sont soumises au vote à main levée :

<b>Propositions :</b>	<b>Voix</b>
À partir de 4 mois de présence dans l'année civile	<b>9</b>
À partir de 6 mois de présence dans l'année civile	<b>5</b>
À partir de 12 mois de présence dans l'année civile	<b>1</b>
Pas d'octroi aux agents non titulaires	<b>0</b>

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour les articles 1 et 2 et à la majorité des voix pour l'article 3, retient l'octroi du versement de la prime aux agents contractuels à partir de 4 mois de présence dans l'année civile.**

La prime de fin d'année est versée en une seule fois, avec le salaire du mois de novembre.

#### **Article 4** : Exécution

Le maire et le trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

#### **10-Compte–rendu du Conseil d'école**

L'effectif pour l'année scolaire 2016/2017 est de 129 élèves inscrits. Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- Mise à jour du règlement intérieur

- Point sur la sécurité :

- Renforcement surveillance aux entrées de l'école : portail fermé et école fermée
- Installation d'une sonnette à la porte d'entrée  
Réalisation d'exercices réguliers d'alerte incendie, intrusion et confinement
- Mise à disposition d'un téléphone portable par la mairie
- Achat d'une radio est prévu
- Entrée de personnes extérieures à l'école sur autorisation uniquement

-Nettoyage des locaux :

- Encadrement du ménage par Marie-Ange Orrière depuis sept 2016
- Sensibilisation des enfants au travail des personnels municipaux
- Demande de renforcement du ménage en cas d'épidémies

**-Pour la rentrée 2017/2018** : souhait de modifier l'horaire des TAP le jeudi de 15h45 à 16h30 au lieu de 13h30 à 14h15. Dossier à l'étude : organisation des plannings de travail en conséquence

-Travaux école :

- Remerciement de la municipalité pour les travaux réalisés et le matériel acheté (ex: photocopieuse neuve, PC portable, plafond, stores...)
- Besoins d'équipements et travaux recensés : équipements informatiques et vidéo, lumière tableau, rénovation structure jeux maternelle, revêtement sol 1 classe, peinture hall, sable à renouveler ou plateforme jeux à créer (ex : circuit de billes), barrière d'entrée et portes en bois chaufferie, carreaux de carrelage dans les marches...

### 11-Lotissement : matinales d'informations et nom du lotissement

Il est proposé 2 matinales d'informations aux habitants pour présenter l'esquisse du lotissement.

**Samedi 5 et 19 novembre de 10h00 à 12h00** (salle du RDC mairie)

Afin de faciliter la commercialisation, Procivis Ouest a fait plusieurs propositions de noms de lotissement. Le Conseil n'a retenu aucune des propositions et propose de conserver le nom « Lotissement des Etangs ». Information sera donnée à Procivis Ouest.

### 12-Organisation rencontre artisans/commerçants

Il est proposé une nouvelle rencontres de la municipalité avec les commerçants et artisans de la commune le mardi 6 décembre 2016 à 20h30 à la Salle Lemonnier-Dubourg.

Cette rencontre vise à présenter l'opération planimètre et plan de la commune et à lancer l'organisation d'une « portes ouvertes Artisans/Commerçants » en 2017.

### 13-Opération Téléthon

La commune sera Village flash. La coordination des activités est réalisée par l'association Gymnastique volontaire et la mairie

Le programme du week-end est présenté.

Les associations s'investissent pleinement en proposant de nombreuses activités. Le programme sera disponible en mairie et dans les commerces.

Un défi soupe et la fabrication du logo du Téléthon en serviettes seront organisés.

La soirée de clôture aura lieu le samedi 3 décembre à 20h30 Salle des Lavandières : soirée déguisée, gratuite et ouverte à tous.

## 14-Projet d'échanges comité de jumelage et foyer des jeunes

### **1-Echange jeunes du mercredi 30/08/2017 au dimanche 03/09/2017 à Ahuillé**

Les porteurs du projet sont respectivement Marie-Anne CORRAZZA pour le Comité de Jumelage et Axel FOURNIER pour le Foyer des Jeunes. Pour le moment, l'estimatif du nombre de participants est de 25 à 30 allemands et de 10 à 15 français du foyer des jeunes.

Le transport et l'hébergement seront à la charge de Gundremmingen. Le car (50 places) pourra être utilisé pour tous les déplacements en France. Les jeunes souhaitent un hébergement dans un gîte plutôt que l'hébergement dans les familles afin de rester ensemble.

Le programme proposé:

- Mercredi : Kayak à St Denis du Maine ou Accrobranche à Forcé
- Jeudi : Les chantiers de l'île à Nantes , déjeuner en crêperie à Guérande, plage à Pornichet et courses de chevaux nocturnes à Pornichet
- Vendredi : Balade à Laval, déjeuner à Laval, visite du Lactopole ou piscine, courses de Craon (si pas possible à Pornichet)
- Samedi : Bubble foot à Soc-Orange, déjeuner à Ahuillé et jeux de palets/boules/molky, Soirée d'Adieu Salle des Lavandières

Le comité de Jumelage doit présenter un budget prévisionnel.

### **2-Fête de l'amitié du vendredi 7 au lundi 10 juillet 2017 à Saint-Berthevin**

Les porteurs du projet sont respectivement Marie-Anne CORRAZZA pour le Comité de Jumelage d'Ahuillé et les comités de jumelage de St Berthevin/ L'Huisserie / Changé (à confirmer) avec les villes allemandes Wehingen, Kolbingen et Gundremmingen. Retrait de la ville de Louverné.

Cette fête est une réplique de la fête de la rue qui a lieu tous les ans, en Allemagne à cette époque : échange convivial avec la participation de groupes musicaux. Elle se déroulera à l'espace du Lac à St Berthevin, près de l'Espace sportif LEGODAIS.

Le programme proposé:

- Vendredi soir : soirée dansante avec les Papy Jazz ou un groupe de 5 Berthevinois qui font du jazz ou Blaskapelle
- Samedi après-midi : jeux d'extérieur molky, pétanque
- Samedi soir : la Fête de St Berthevin : Bal populaire et feu d'artifice
- Dimanche : libre
- Lundi matin : départ

L'organisation est conjointe avec les 4 comités qui se partageront le coût financier.

L'assemblée générale du Comité de Jumelage aura lieu le vendredi 25/11/2016.

Une soirée choucroute sera organisée par le Comité de Jumelage le 11 mars 2017.

### **Compte rendu des décisions du Maire en exécution de la délégation du Conseil (délibération n° 87/2014)**

Point dépenses : fonctionnement au-delà de 1000 € TTC et tous les investissements jusqu'à 4000€ HT

#### Fonctionnement :

CPO achat de fioul (école et maison des associations-foyer des jeunes): 3 234,03 €

Titok distribution sauces-entremets pour le restaurant scolaire : 2 124,24 €

#### Investissement :

Licence Kapersky ordinateur comptabilité : 41,58 €

**Droit de préemption :**

Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date
C 47	2a33ca	La Tannerie	Renonciation	20/10/2016

**15-Questions diverses**

PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération) et RIFSEEP portant sur le nouveau régime indemnitaire) : réunion CDG 53 le 8 novembre

Projet NUTRISSIMO : enfants/parents/école/personnel communal

Etude du déplacement du stock des bouteilles de gaz Coccimarket : près de la Maison Gouabault

Compteur linky : intervention d'ERDF, date à définir

Estivales 2017 : Ahuillé retenue

Bar associatif : Etude travaux et budget (démolition cloison, installation évier, travaux électricité), budget prévisionnel à établir par l'association du Bar de la Poste

Inscription liste électorale jusqu'au 31 décembre 2016 : jeunes de 18 ans au plus tard le 28 février 2017

Pot de départ Aude et Thierry : le lundi 19/12 à 19h00

Cérémonie des vœux le vendredi 6 janvier à 20h30 (portage invitation)

Soirée des vœux du personnel communal le mercredi 18 janvier à 20h30

**Agenda de Novembre :**

- 11/11 : Rassemblement commémoration à 9h15 Place de la Mairie
- 04/11 : Séminaire foncier Laval agglo
- 04/11 : Conférence éducation Guillaume Chevrollier Salle des Lavandières à 19h00
- 04/11 : AG Comité d'animation
- 05/11 : présentation esquisse lotissement
- 07/11 : bureau communautaire
- 09/11 : réunion CLE au SDEGM
- 15/11 : Séminaire RPS organisé par le CDG 53
- 16/11 : Réunion CCAS
- 18/11 : Déménagement archives Mairie
- 19/11 : présentation esquisse lotissement
- 19/11 : Soirée Foot
- 21/11 : Conseil communautaire
- 25/11 : AG Comité de jumelage
- 26/11 : Soirée cyclo
- 28/11 : Bureau communautaire
- 30/11 : Commission finances
- 2 au 04/12 : Téléthon, Ahuillé Village flash
- 06/12 : Réunion commerçants et artisans

**Prochain Conseil le 24 novembre 2016**

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

**Délibération n°105/2016/ 062 - Création d'un emploi de secrétaire général de mairie**

**Délibération n°106/2016/ 062 - Avant-projet travaux d'effacement rue Jean-Baptiste Robin-RD 251**

**Délibération n°107/2016/ 060 - Décision modificative n°2 (Eau/assainissement)**

**Délibération n°108/2016/ 060 - Décision modificative n°3 (Commune)**

**Délibération n°109/2016/059 - Admissions en non-valeur et créances éteintes sur les budgets eau et assainissement et commune 2<sup>ème</sup> semestre 2016**

**Délibération n°110/2016/058 - Convention avec le SDEGM pour le déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques sur la commune d'Ahuillé**

**Délibération n°111/2016/059 - Attribution d'un complément de subvention pour l'association Familles rurales, section musique**

**Délibération n°112/2016/060 - Répartition des frais de l'accueil de loisirs pour le mois de juillet 2016 entre les communes d'Ahuillé et de Montigné-le-Brillant**

**Délibération n°113/2016/060 - Répartition des frais de transport relatifs à la sortie au verger d'Entrammes pendant les vacances de novembre**

**Délibération n°114/2016/060 - Changement de version du logiciel Arpège « Concerto opus »**

**Délibération n°115/2016/060 - Audit informatique réalisé par Laval agglomération**

**Délibération n°116/2016/061 - Maintien des tarifs de location salles pour l'année 2017**

**Délibération n°117/2016/061 - Droit de place pour commerçants ambulants**

**Délibération n°118/2016/062 - Droits de place taxi.**

**Délibération n°119/2016/062 - Tarifs columbarium - cave urne - concession trentenaires.**

**Délibération n°120/2016/063 - Primes de fin d'année 2016**

Séance du 25 octobre 2016  
Délibérations prises de  
n°105 à 120 /2016

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	Excusée-Pouvoir
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Sébastien	DESTAIS	
Agnès	PLANCHARD	Excusée-Pouvoir
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	Absente-excusee
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON- FAUCHER	Absente-excusee
Damien	GUERET	